



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 82461

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le Premier ministre sur les pratiques de certaines sectes tendant à utiliser la nutrition et certaines formes de régimes alimentaires pour manipuler des personnes qui, à la suite de ces régimes, se trouvent en situation de fragilité physique et mentale. Ces risques ont été pointés par la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) qui considère que certaines pratiques thérapeutiques proposées (recherche exclusive de la détoxination, accent mis sur restitution de la vitalité ou importance donnée à la résolution d'un conflit psychologique) avec adoption d'un régime adapté sont de nature à faire douter de la finalité qu'elles proclament. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour limiter ces pratiques quand elles s'avèrent dangereuses pour les individus et la santé publique en général.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82461

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7100

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)